

CLARINVAL ETHNICISE LE DÉBAT : « MOINS DE LA MOITIÉ SONT BELGES EN RÉALITÉ »

Les exclus du chômage ne seraient majoritairement pas « Belges en réalité ». En une phrase - fausse - le ministre de l'Emploi glisse du registre social à l'identitaire.

Arnaud Lismond-Mertes (CSCE)

Le 28 octobre, après avoir attaqué les organisations syndicales dans le cadre de l'affaire Zanin (*Lire p. 5 et 11*), dont les cendres n'étaient pas encore éteintes, le ministre de l'Emploi a décidé d'allumer un nouvel incendie médiatique avec une déclaration stigmatisant les exclus du chômage. Ceux étant présentés par lui comme majoritairement « pas Belges d'origine » et même « pas Belges en réalité » (*sic*). Le ministre n'a pas hésité à aller plus loin et à directement assimiler cette prétendue « origine étrangère » d'une majorité de chômeurs exclus à un indice de fraude, avec le plein soutien de son président de parti. À travers le ministre de l'Emploi, on a ainsi assisté à une appropriation par le MR d'un thème caractéristique de l'extrême droite : la distinction entre les nationaux « de souche » et les nationaux « de papier », selon un phénomène de diffusion politique que l'on a pu observer ces dernières années outre-Quiévrain, au sein du parti Les Républicains. (*Lire l'encadré p. 18.*) Un thème clivant mais qui fait écho aux préjugés racistes présents dans une partie de la population et qui peut être électoralement porteur. (*Lire l'encadré p. 20.*) Ce glissement ministériel n'est pas neutre. Il substitue à une lecture de classe des problèmes sociaux une lecture identitaire, racialisée, qui divise le monde du travail, détruit l'État social et sur laquelle l'extrême droite prospère.

Les déclarations du ministre ont initialement été diffusées via les journaux du groupe Sudmedia (Sudinfo, La Meuse, La Nouvelle Gazette, La Province, Nord Éclair et La Capitale...). Une filiale du groupe Rossel (dont dépend également Le Soir), « leader de la presse quotidienne en Belgique francophone » et « spécialisée dans l'information de proximité » qui aurait une audience cumulée

de 1.200.000 personnes touchées par jour. Ces déclarations ont ensuite été répétées à travers une interview matinale de David Clarinval sur Bel-RTL (également liée au groupe Rossel). Il faudra plus d'une semaine et plusieurs demandes de démission pour que, *in fine*, mis au pied du mur, le ministre consent à des demi-excuses devant le Parlement (*Lire p. 25*), au terme d'une saga qui mérite d'être examinée en détail pour en saisir pleinement la signification.

« Plus de 100.000 exclus du chômage ne sont pas Belges » (Sudinfo)

Mardi 28 octobre, 15 h 28. Sudinfo publie en ligne, sous la signature de Didier Swysen, un premier article titré : « Plus de 100.000 exclus du chômage ne sont pas Belges ». Le chapeau indique : « *C'est un chiffre impressionnant qui ressort de la réponse du ministre de l'Emploi, David Clarinval (MR), à une question de la députée socialiste, Sophie Thémont* ». L'article poursuit : « *Des chiffres qui peuvent paraître étonnantes puisque 80.470 exclus du chômage, au cours des deux prochaines années, sont Belges, soit 41,5 % du total... Voire 43 % si l'on ne tient pas compte de 8.726 personnes répertoriées «inconnues»* ».

Mercredi 29 octobre. Les éditions papier de Sudinfo (La Province, La Capitale, Nord Éclair, La Nouvelle Gazette, La Meuse) titrent en une sur une pleine page « *Exclusif. 57 % des exclus du chômage ne sont pas Belges. Plus de 100.000 étrangers vont perdre leurs allocations* ».

La députée Sophie Thémont (PS) et Unia s'inquiètent. Les articles, toujours signés Didier Swysen, reprennent les éléments de l'article en ligne de la veille et développent les possibles liaisons entre la caractéristique « pas Belges » et la notion de fraudes : « *Des chiffres qui peuvent surprendre*

Substituer à une lecture de classe des problèmes sociaux une lecture identitaire et racialisée

et, à défaut d'affinements plutôt nécessaires, montrent d'in-déniables vulnérabilités, peut-être dues, en partie, au fait que ces personnes ne maîtrisent pas toujours l'une de nos deux principales langues nationales. C'est ce qu'a relevé le ministre de l'Emploi dans la réaction qu'il nous a donnée. Anticipons la remarque : ces chiffres risquent d'éveiller des soupçons de fraude, puisqu'il faut résider en Belgique pour bénéficier d'allocations de chômage (il existe des exceptions pour ceux qui cherchent un travail à l'étranger, mais elles sont limitées à deux semaines, voire trois mois dans un pays de l'espace économique européen ou la Suisse). Il y a quelques jours, des passagers racontaient comment des inspecteurs sociaux avaient, « en pleine nuit », à l'aéroport d'Ostende, vérifié que les personnes en chômage complet qui débarquaient n'exerçaient pas une activité à l'étranger sans l'avoir déclarée. Fantasme ou réalité ? En 2024, l'ONEm a constaté 5.732 infractions de fraude domiciliaire (il pouvait s'agir de personnes domiciliées en Belgique, à une autre adresse que celle indiquée à l'ONEm), ce qui lui a permis de récupérer près de 22 millions d'euros. Pour vous donner une idée de la fraude domiciliaire commise à l'étranger par des personnes touchant le chômage en Belgique, il y avait eu 392 signalements en 2022. Des cas donc très limités... Même si certains critiquent un trop petit nombre de contrôles ». Ainsi donc, comme une multitude de chiffres en attesteraient, la majorité des chômeurs exclus ne seraient pas Belges et, par là-même, il y aurait des indices de fraude.

Dans les pages des journaux du groupe Sudinfo, l'article de Didier Swysen est complété par un éditorial de Gaspard Grosjean (Rédacteur en chef adjoint) qui enfonce le clou, sous le titre « La « charge déraisonnable » pour notre système d'aides sociales : un vrai débat ! ». L'éditorialiste poursuit : « Les chiffres communiqués par le ministre de l'Emploi et vice-premier au sein du gouvernement Arizona de Bart De Wever, David Clarinval (MR), ont de quoi susciter le débat. Selon ces données, 57 % des 193.000 personnes qui seront exclues du chômage à partir du 1^{er} janvier 2026, suite à la réforme des allocations, sont d'origine étrangère – au sens large, c'est-à-dire non belge. Autrement dit, seuls 43 % des exclus sont des citoyens belges. Un déséquilibre marquant, qui pose inévitablement question. Il s'agit, en grande majorité, de ressortissants européens, mais pas uniquement.

Cette situation soulève une problématique plus large : celle de la pression sur notre système d'aides sociales et du principe de solidarité nationale. Faut-il y voir le signe d'un système fragilisé, ou celui d'une intégration qui ne fonctionne pas pleinement ? Autre question corollaire à soulever : celle de la fraude domiciliaire, étroitement liée à cette problématique. En 2024, plus de 5.700 contrôles ont permis de récupérer 22 millions d'euros de prestations sociales indûment perçues par des personnes résidant à l'étranger. Des abus manifestes, qui nourrissent le sentiment d'injustice et alimentent la méfiance envers le système. Mais, au-delà de la fraude, c'est aussi la question du parcours d'intégration et de la maîtrise d'une langue nationale qui se pose. Si autant de personnes d'origine étrangère restent éloignées du marché du travail, n'est-ce pas là aussi le signe d'un défaut d'intégration structurel ? Ce débat, sensible, ne peut être éludé. Il suppose d'affronter deux réalités : celle de la nécessité d'intégrer pleinement tous les résidents, et celle de



la limitation des ressources publiques. L'État a un rôle clé à jouer : garantir la solidarité envers chacun, a fortiori pour ses propres citoyens, tout en préservant un système social soutenable [...] ».

29.10.25
« 57 % des exclus du chômage ne sont pas Belges », la une de la Capitale et des journaux de Sudinfo.

Le raisonnement du journaliste procède à une série de déplacements. Les glissements successifs sont manifestes : partant des futurs exclus du chômage, l'éditorialiste évoque des personnes « d'origine étrangère – au sens large, c'est-à-dire non belge », puis enchaîne sur la fraude au domicile, sur le manque « d'intégration » de personnes d'origine étrangère, le défaut de maîtrise d'une langue nationale et conclut sur la limitation des ressources publiques et la solidarité de l'État qui doit être préservée « a fortiori pour ses propres citoyens ». En somme : les chômeurs exclus sont majoritairement « pas de chez nous » et ils constituent une charge déraisonnable, indue vis-à-vis d'un État qui doit avant tout protéger ses nationaux. En invoquant l'objectivité apparente d'un chiffre « officiel », affiché à la Une des journaux du groupe et qui se révélera vite être faux, ceux-ci diffusent - en revendiquant le courage « d'oser un débat sensible » – un plein lot de préjugés racistes.

« Est-ce que toutes ces personnes résident sur le territoire national ? » (Clarinval)

7h50. Après la copie, l'original. David Clarinval, qui avait communiqué la veille ses chiffres au groupe Sudinfo, intervient en direct sur Bel-RTL, interrogé dans sa matinale par Christophe Deborsu : « Vous arrivez ce matin, en tant que ministre de l'Emploi, avec des chiffres inédits. Ils concernent la nationalité des chômeurs de plus de deux ans et qui vont être exclus. Je résume : ça donne en clair 41 % de Belges exclus, 25 % d'Européens, 30 % de non Européens, 4 % de nationalité inconnue. Quelles sont les conclusions que vous en tirez ? Vous avez été surpris, dites-vous, par ces chiffres ? » – David Clarinval : Oui, ↗

57 % DES EXCLUS DU CHÔMAGE NE SONT PAS BELGES : PLUS DE 100.000 ÉTRANGERS VONT PERDRE LEURS ALLOCATIONS

29.10.25
« Plus de
100.000
étrangers vont
perdre leurs
allocations ».
Dans ses
colonnes,
Sudinfo poursuit
« Anticipons
la remarque :
ces chiffres
risquent d'éveiller
des soupçons
de fraude ».

⇒ en effet, la question de Mme Thémont portait sur les publics vulnérables. Donc on abordait le nombre de personnes qui étaient en incapacité de travail ou les personnes de plus de 55 ans qui allaient être exclues du chômage. Mais l'important c'est qu'en effet plus d'un chômeur sur deux qui va être exclu au cours de l'année prochaine et de l'année suivante est d'origine étrangère. Donc ça fait moins de la moitié qui sont Belges en réalité. Et ça, c'est un chiffre qui est assez étonnant, en tout cas pour ce qui me concerne. Nous avons évidemment analysé ces informations pour savoir d'où venaient toutes ces personnes. Et on peut clairement dire que cela pose deux questions. D'une part, ça pose la question du contrôle. Est-ce que toutes ces personnes résident bien sur le territoire national ? – On ne le sait pas ? C'est peut-être des gens qui sont même dans leur pays, on ne sait pas ? – On sait, par exemple, que l'année dernière 5.800 fraudes au domicile

**FGTB : « C'est
du racisme pur
et dur »**

ont été détectées par les services de l'Inspection. – Oui, mais ça vaut pour tout le monde. Ça ne vaut pas que pour les étrangers. – Et donc ça veut dire qu'il y a sans doute plus de contrôles à faire. Mais maintenant qu'on va limiter, de toute façon, la question ne se posera plus vraiment. La deuxième question, c'est comment faire pour accompagner ces publics vulnérables ? [...] ».

Rien que sur Facebook, la vidéo de cette interview sera vue 254.000 fois. Le ministre confirme la confusion volontaire qu'il avait déjà induite dans la presse : « *plus d'un chômeur sur deux qui va être exclu [...] est d'origine étrangère. Donc ça fait moins de la moitié qui sont Belges en réalité* ». Le ministre du gouvernement Arizona est donc explicite : il faut, selon lui, non seulement distinguer les Belges et les non-Belges, mais également les « Belges en réalité » et les Belges « non belges en réalité », c'est-à-dire « d'origine étrangère ». Et le ministre enchaîne en indiquant que l'origine étrangère pourrait être un indice d'abus, d'absence de présence sur le territoire national, de fraudes au domicile. En face, le journaliste, loin de reprendre son interlocuteur et de distinguer nationalité et origine, laisse le ministre développer son amalgame raciste, dans un climat d'entresoi et de connivence manifeste.

« L'argent de notre Sécurité sociale est envoyé à l'étranger » (G-L. Bouchez)

810. C'est vous qui le dites – Vivacité RTBF partage sur Facebook un visuel indiquant : « *57 % des exclus du chômage sont étrangers* » et annonce la tenue d'un débat à l'antenne, avec le commentaire suivant :

BELGES, FRANÇAIS « DE PAPIER » : UN CONCEPT ANCRÉ À L'EXTRÊME DROITE

L'idée selon laquelle il existerait deux catégories de nationaux – les nationaux « d'origine » ou « de souche » et les nationaux « de papier » – est originellement liée à l'extrême droite et à son projet politique. En France, comme le retrace Niandou Touré, l'expression « Français de papier », « Français de nom et non de cœur » émerge fin du XIXe siècle, dans les milieux nationalistes antisémites. Elle sera utilisée jusque sous le régime de Vichy, qui procédera à des dénationalisations visant essentiellement des Juifs français. (1) Après-guerre, il faudra attendre 1995 pour que l'expression refleurisse en France à travers Jean-Marie Le Pen, leader du Front national. Quelques années plus tard, elle deviendra l'un des éléments clés de son projet politique : « *Il importe peu que l'on*

fasse des Français de papier au niveau de la préfecture ou au niveau du ministère. Alors que les choses soient claires : on ne devient pas français par la grâce d'un parchemin, par le fait d'un tampon, ni d'ailleurs par bon sentiment. La seule réforme souhaitable et nécessaire est celle du code de la nationalité, pour supprimer l'acquisition automatique de la nationalité, donc supprimer le droit du sol, pour refuser toute naturalisation qui ne soit pas assortie d'un abandon de la nationalité d'origine. L'acquisition de la nationalité ne peut être un processus purement administratif, elle ne peut être que le fruit d'une adhésion réelle à ce qui fait la substance éternelle de la nation française. Alors, forts de nos lignées et de nos terroirs, forts des luttes de nos ancêtres, forts des

libertés chèrement conquises, défendons la terre de France, défendons le Peuple de France pour garder nos traditions, nos valeurs et notre histoire commune et transmettre à nos enfants le meilleur de notre civilisation. Ces objectifs étant posés, il faut se donner les moyens d'inverser la spirale du déclin. Je vous le disais tout à l'heure, la préférence nationale permettra, seule, de couper les pompes aspirantes de l'immigration, en dissuadant les immigrés du Tiers-Monde de venir dans notre pays. Dans le contexte de dépression qui est celui de notre économie, il est légitime de donner la priorité d'emploi aux Français. » (Déclaration du président du Front national, 1er mai 2009).

Plus récemment, en 2022, lors de la campagne électorale pour les dernières élections présidentielles, cette expression a été reprise par Valérie Pécresse, la candidate des Républicains (LR) : « *je veux qu'ensemble*,

« C'est Unia, le Centre pour l'égalité des chances, qui lance l'alerte, relayée ce matin dans Sudinfo. Parmi les futurs exclus du chômage, 57 % ne sont pas Belges, pour la plupart, ils viennent de pays européens, viennent ensuite les pays du Maghreb puis l'Asie. David Clarinval, le ministre de l'Emploi, questionne le parcours d'intégration et se demande s'il y a un problème de maîtrise des langues. Dans son édito, Gaspard Grosjean évoque la discrimination à l'embauche qui, à compétences égales, favoriserait les Belges. Pour un étranger, c'est mission impossible de trouver du boulot? ».

8h43. Georges-Louis Bouchez, président du MR, partage sur Facebook la une de Sudinfo (« 57 % des exclus du chômage ne sont pas Belges »), avec le message : « Au-delà de cette réalité, dire qu'une partie de l'argent de notre Sécurité sociale est envoyée à l'étranger risque de soulever le cœur des âmes sensibles mais c'est un fait, comme en atteste le succès de structures comme Western Union qui servent à transférer de l'argent vers d'autres pays. Sans oublier ceux qui perçoivent des aides sociales en vivant une bonne partie de l'année à l'étranger. Nous devons renforcer les règles de contrôle. Rien qu'en 2024, 5.500 fraudes au domicile ont été détectées. Nos politiques doivent inclure, amener les gens vers l'emploi, lutter contre les discriminations. Mais dans le même temps, la Belgique

Prévôt : « Comment des élus ne rectifient pas le narratif eux-mêmes »

nous retrouvions le contrôle de cette immigration débordante qui débouche sur la création de zones de non France. Je veux des quotas, des contrôles, le renvoi des clandestins. Et si un pays refuse de reprendre ses clandestins, avec moi, ce sera zéro visa. Face à la Nation qui se fissure en silence, je revendique de vouloir l'assimilation. Parce que je veux faire des Français de cœur, et pas seulement des Français de papier. » (Discours au Zénith, 14.02.2022). Puis par Bruno Retailleau, l'actuel président des Républicains : « Certains s'offusquent de l'expression « Français de papier ». Oui, il y a des citoyens français qui ont demandé leur naturalisation et qui disent « Nique la France » tout en touchant les allocations. Qui peut dire que cela n'existe pas ? Stop au déni et à l'hypocrisie. » (X., 16.02.2022).

En Belgique, le Vlaams Belang reprend également dans son programme de 2024 cette idée d'opposi-

tion entre les Belges d'origine belge et les Belges d'origine étrangère : « en 1947, seuls 4,3 % de la population belge étaient d'origine étrangère, mais aujourd'hui plus de 32 % ont un passé migratoire, et même plus de la moitié à Anvers et trois quarts à Bruxelles. Ce changement démographique a des conséquences culturelles et économiques néfastes. Pensons à l'islamisation croissante, à la baisse de la qualité de l'enseignement, à une Sécurité sociale devenue impayable, à la diminution de la disponibilité des services sociaux et à un sentiment croissant d'insécurité. ». Ce programme poursuit en proposant des mesures discriminatoires comme « le retrait de la nationalité belge lorsqu'une personne est condamnée à une peine de prison (avec ou sans sursis) de trois ans ou plus ». A noter, l'accord du gouvernement Arizona prévoit lui-même la réintroduction d'un traitement pénal discriminatoire pour les Belges binationaux (double peine).

En plus de subir une condamnation pénale au même titre que les Belges qui n'ont que cette nationalité, la majorité Arizona prévoit la possibilité de les priver de leur nationalité belge : « Nous veillons à ce que le juge puisse prononcer la déchéance de nationalité si une personne : (a) est condamnée pour des faits de criminalité organisée dans laquelle elle a joué un rôle décisif ou dirigeant ou pour homicide ou délits de mœurs, (b) a acquis la nationalité belge dans les 15 ans précédent la commission des faits punissables et (c) pour autant que la peine prononcée est supérieure à cinq ans d'emprisonnement. Cette mesure ne peut évidemment pas déboucher sur un statut d'apatrie ».

(1) Niandou Touré, « Français de papier », ou la mobilisation par la droite « républicaine » d'une rhétorique de disqualification « nationale », in *Migrations Société* 2023/4 n° 194, Éditions Centre d'information et d'études sur les migrations internationales, pages 3 à 11.



GASPARD GROSJEAN
Editorialiste

L'ÉDITO DU JOUR

La « charge déraisonnable » pour notre système d'aides sociales : un vrai débat !

Les chiffres communiqués par le ministre de l'Emploi et vice-Premier au sein du gouvernement Arizona de Bart De Wever, David Clarinval (MR), ont de quoi susciter le débat. Selon ces données, 57 % des 193.000 personnes qui seront exclues du chômage à partir du 1^{er} janvier 2026, suite à la réforme des allocations, sont d'origine étrangère au sens large, c'est-à-dire non belge.

UNE PROBLÉMATIQUE PLUS LARGE

Autrement dit, seuls 43 % des exclus sont des citoyens belges. Un déséquilibre marquant qui pose inévitablement question. Il s'agit d'une grande majorité de ressortissants européens, mais pas uniquement. Cette situation soulève une problématique plus large : celle de la pression sur notre système d'aides sociales et du principe de solidarité nationale. Faut-il y voir le signe

d'un système fragilisé ou celui d'une intégration qui ne fonctionne pas pleinement ?

Autre question corollaire à soulever : celle de la fraude domiciliaire, étroitement liée à cette problématique. En 2024, plus de 5.700 contrôles ont permis de récupérer 22 millions d'euros de prestations sociales illégalement perçues par des personnes résidant à l'étranger. Des abus manifestes qui nourrissent le sentiment d'injustice et alimentent la méfiance envers le système.

UN ÉQUILIBRE À TROUVER

Mais au-delà de la fraude, c'est aussi la question du parcours d'intégration et de la maîtrise d'une langue nationale qui se pose. Si autant de personnes d'origine étrangère restent éloignées du marché du travail, n'est-ce pas là aussi le signe d'un défaillant d'intégration structurel ?

Ce débat, sensible, ne peut être étanché. Il suppose d'affronter deux réalités : celle de la nécessité d'intégrer pleinement tous les résidents, et celle de la limitation des ressources publiques. L'Etat a un rôle clé à jouer : garantir la solidarité envers chacun, à fortiori pour ses propres citoyens, tout en préservant un système social soutenable. La lutte contre les discriminations à l'embauche reste tout aussi essentielle. A compétences égales, chacun doit pouvoir prétendre aux mêmes opportunités. C'est à cette condition que pourra se maintenir un cercle vertueux entre intégration et emploi, fondé sur la responsabilisation de tous.

Fermier les yeux sur ces réalités, par crainte du débat, n'aiderait personne. Les affronter avec lucidité, c'est au contraire la meilleure manière d'assurer la pérennité d'un modèle social juste et équilibré. ■

29.10.25

« La « charge déraisonnable » pour notre système d'aides sociales : un vrai débat ! ».

Gaspard Grosjean, l'éditorialiste de Sudinfo en rajoute une couche : « seuls 43 % des exclus sont des citoyens belges [...] ».

Cette situation soulève une problématique plus large : celle de la pression sur notre système d'aides sociales et du principe de solidarité nationale ».

n'est pas un Mister cash. Et il est temps de mettre ce principe en œuvre. #PrésidenceMR #fierdetreliberal #L'Avenir-SEclaire ». Les chômeurs exclus ne sont pas présentés comme des personnes qui ont cotisé et bénéficiaient à ce titre d'une assurance sociale, mais sont considérés comme majoritairement « pas Belges ». Ce simple fait étant assimilé à un indice de fraude et la Belgique à... un « Mister cash » pour des ressortissants étrangers, ce dont la présence tangible d'agences Western Union suffirait à attester !

13h21. Les réactions d'indignation se multiplient sur les réseaux sociaux depuis le matin. De notre côté, ↗

⇒ nous partageons sur Facebook un tableau qui reprend (notamment) la véritable répartition des chômeurs menacés d'exclusion selon leur nationalité, belge ou non belge, qui avait été communiqué au Parlement par le ministre Clarinval lui-même en juillet, au moment de la discussion sur la loi-programme ? Nous commentons : « *Le chiffre est complètement faux. Selon les chiffres officiels de l'ONEm, la répartition nationale des futur.e.s exclu.e.s du chômage est 80 % de nationalité belge, 10 % de nationalité UE, 10 % de nationalité hors UE. Par quel tour de passe-passe les 20 % d'étrangers deviennent-ils 57 % ? La Province, tuyautée par Clarinval et rediffusée par G-L. Bouchez, comptabilise les personnes de nationalité belge mais « d'origine étrangère » comme étant « non Belges ». La trumpisation est triplement manifeste : 1. Ils mentent éhontément et répandent des mensonges comme étant des vérités. 2. Ils placent les personnes « d'origine étrangère » comme étant extérieures à la « vraie communauté nationale ». 3. Ils présentent ces personnes comme de prétendues profitueuses. Si ça n'est pas d'extrême droite, qu'est-ce qui l'est ? ».*

David Clarinval : démission ! (FGTB)

13h54. La FGTB publie un communiqué de presse : « *David Clarinval a inventé ce mercredi dans Sudinfo et sur RTL que 57 % des chercheurs d'emploi en risque d'exclusion seraient des non-Belges. [...] Ce n'est pas une erreur, et David Clarinval le sait : en juin 2025, il transmettait aux*

ACCUEIL / ACTU / BELGIQUE

Près de 60 % des futurs exclus du chômage sont d'origine étrangère : « Toutes ces personnes résident-elles bien sur le territoire national ? », se demande David Clarinval

Publié le 29/10 à 10h29 Par RTL.be



29.10.25, 7h50. Clarinval sur Bel-RTL : « *Toutes ces personnes résident-elles bien sur le territoire national ?* »

députés du Parlement belge qu'il y avait en réalité 20 % de non-Belges parmi les futurs exclus du chômage. David Clarinval nous ment sciemment. Les « Belges d'origine », c'est du racisme pur et dur. David Clarinval manipule l'opinion publique avec de la xénophobie pour nous faire haïr les chercheurs d'emploi qu'il va bientôt exclure avec sa réforme. Pour qu'on ne s'identifie pas à eux et qu'on se soucie moins de leur sort. C'est détestable et répugnant. David Clarinval ne mérite pas d'être ministre. [...] David Clarinval : démission ! ».

BELGES « D'ORIGINE BELGE », BELGES « D'ORIGINE ÉTRANGÈRE », ÉTRANGERS...

La Constitution belge ne fait aucune distinction entre les Belges selon leur origine. Au contraire, elle dispose que « Les Belges sont égaux devant la loi » (art. 10) et que « La jouissance des droits et libertés reconnus aux Belges doit être assurée sans discrimination » (art. 11). Statbel, l'office belge de statistique, dénombre cependant non seulement les Belges et les étrangers résidant en Belgique mais également les « Belges d'origine belge » et les « Belges d'origine étrangère », ces derniers étant définis comme des personnes de nationalité actuelle belge, mais soit nées non Belges, soit avec un ou deux parents nés non Belges.

Une diversification croissante

En appliquant cette classification statistique, Statbel a récemment établi que « 36 % de la population belge est d'origine étrangère » et plus globalement qu'au 01/01/2025 « la population belge comptait en chiffres absolus 7.571.338 Belges d'origine belge, 2.619.289 Belges

d'origine étrangère et 1.634.924 non-Belges », soit 64,0 % de Belges d'origine belge, 22,1 % de Belges d'origine étrangère et 13,8 % de non-Belges. (1) Les variations régionales sont importantes : à Bruxelles, 40,8 % de la population sont des Belges d'origine étrangère et 37,2 % sont des non-Belges. En comparaison, en Flandre, 17,1 % de la population sont des Belges d'origine étrangère et 11 % sont des non-Belges. En Wallonie, 25,2 % de la population sont des Belges d'origine étrangère et 11 % sont des non-Belges. Par ailleurs, ces pourcentages évoluent et, dans un monde globalisé, la société se diversifie. Au niveau national, la part des Belges d'origine belge a diminué au cours des deux dernières décennies, passant de 79,3 % en 2005 à 64,0 % en 2025.

Des préjugés racistes persistants

Ce métissage croissant ne signifie pas que les « Belges d'origine belge » sont exempts de préjugés vis-à-vis des « Belges d'origine

étrangère ». À cet égard, une enquête réalisée il y a près de dix ans à l'échelle du pays révélait que 53 % des « Belges d'origine belge » sondés marquaient leur accord avec l'affirmation « même après plusieurs générations, les descendants d'un immigré ne seront jamais vraiment Belges ». Un pourcentage fortement corrélé à la fois avec l'âge (74 % chez les + 65 ans, 22 % chez les 16 à 25 ans) et avec le niveau d'études (64 % chez ceux qui ont au maximum un diplôme de secondaire inférieur, 25 % chez les titulaires d'un diplôme universitaire). Il y a là un réservoir important de préjugés racistes que l'extrême droite utilise et entretient. Assimiler les Belges d'origine étrangère à des « non-Belges en réalité » n'est donc, de ce point de vue, en rien anodin. Cela constitue un message politique en direction d'un segment raciste de l'électorat, déjà largement disposé pour le recevoir.

(1) Statbel, « 36 % de la population belge est d'origine étrangère », 12 juin 2025.

(2) Benoît Schreuer et alii, « Rapport de recherche : Noir, Jaune, Blues 2017 : 10 clés pour comprendre l'état de l'opinion belge », Fondation Ceci n'est pas une crise - Survey & Action.

Le roi Philippe serait considéré comme d'origine étrangère selon cette définition

14h39. Au sein de la majorité Arizona, Les Engagés se démarquent publiquement par la voix de Maxime Prévôt, vice-premier ministre, qui tweete : « *Le titre de Sudinfo fait un amalgame inacceptable et objectivement totalement douteux pour un organe de presse. L'information factuelle aurait pu être intéressante si réellement elle avait cherché à mettre en lumière la difficulté additionnelle que certains publics pourraient rencontrer dans leur remise à l'emploi en raison par exemple de leur insuffisante maîtrise de la langue ; ce qu'avait apparemment comme vocation l'article. Mais la une du journal est honteuse. Faire le raccourci, y compris dans le chef de certains élus qui eux-mêmes mélangent (à dessein ?) les concepts, entre le fait d'être d'origine étrangère et de ne pas être présenté comme Belge, est inacceptable. De nombreux Belges de nationalité ont des origines étrangères. À part risquer d'alimenter les feux de haine aux relents douteux à l'égard de citoyens belges ou non selon leur origine, quel est l'intérêt de pareille titraille ? Et comment des élus ne rectifient pas le narratif eux-mêmes mais créent la confusion ? La réforme du chômage vise à remettre les gens plus rapidement à l'emploi. Peu importe leur origine. Point.* ».

15h37. David Clarinval publie le message suivant sur Twitter. « *Pour clarifier : les chiffres que j'ai communiqués sur les futurs exclus du chômage, en réponse à une question parlementaire de Sophie Thémont, concernent bien l'origine, et non la nationalité, et se basent sur les données objectives de la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale. Comme je l'ai répété à plusieurs reprises, je m'oppose à toute stigmatisation. Mon rôle est de défendre tous les travailleurs et toutes les personnes à la recherche d'un emploi, sans distinction.* ». Une « clarification » qui sonne plutôt comme un déni non assumé et assorti d'aucune



excuse, par rapport à sa communication à Sudinfo de la veille et à ses propos sur RTL du matin.

29.10.25, 7h50. Clarinval sur Bel-RTL :

« *Ça fait donc moins de la moitié qui sont Belges en réalité.* »

« 57 % des exclus du chômage pas Belges : le chiffre est faux, c'est 19 % »

19h. Le JT de RTL entame une courbe rentrante : « *Personnes exclues du chômage « d'origine étrangère » : voici pourquoi les déclarations de David Clarinval font débat* » indique la chaîne, en rectifiant la confusion entre « nationalité étrangère » et « origine étrangère ». RTL permet également à Patrick Charlier, directeur d'Unia, le Centre pour l'égalité des chances, d'exposer un point de vue critique : « *Le fait de parler de personnes étrangères ou de travailler sur l'origine étrangère a un côté un peu pervers, parce que ça montre qu'en fait, ça ne concerne pas les Belges alors qu'en réalité, ce sont bien des personnes qui sont Belges.* ».

19h27. Sur le site de la RTBF, un article Faky, rédigé par Daphné Van Ossel, Anne-Sophie Bruyndonckx et Guillaume Woelfle donnent une leçon de journalisme à Sudinfo, à Bel-RTL et à leur collègue sans scrupule de C'est vous qui le dites – Vivacité sous le titre : « *57 % des exclus du chômage ne sont pas Belges : le chiffre est faux, c'est 19 %* ».

Les auteurs développent : « *Tout est parti d'une question écrite posée, le 10 juillet 2025, par la députée socialiste Sophie Thémont, au ministre MR de l'Emploi David Clarinval. La députée relaie l'inquiétude d'Unia (le Centre interfédéral pour l'égalité des chances) quant à l'impact de la limitation du chômage dans le temps sur les publics vulnérables, « en particulier les personnes en situation de handicap, les personnes âgées, ou issues de l'immigration ». Elle demande notamment au ministre s'il a des données chiffrées sur l'impact de la réforme du chômage sur ces publics. [...] Les chiffres donnés dans la réponse écrite de David Clarinval proviennent de la Banque Carrefour de la Sécurité sociale (BCSS). Ils concernent les personnes d'origine étrangère inscrites au chômage, au cours du 4e trimestre de 2023, derniers chiffres disponibles. Il ne s'agit donc pas de personnes de nationalité étrangère. Dans sa réponse à la question* ».



29.10.25, 7h50. Deborsu sur Bel-RTL : « *Ce sont peut-être des gens qui sont même dans leur pays ?* »

29.10.25, 8h43.

Georges-Louis Bouchez (FB), diffuse la une de Sudinfo et commente :

« Au-delà de cette réalité, dire qu'une partie de l'argent de notre Sécurité sociale est envoyée à l'étranger risque de soulever le cœur des âmes sensibles mais c'est un fait comme en atteste le succès de structures comme Western union qui servent à transférer de l'agent vers d'autres pays [...] ».



⇒ parlementaire, le ministre fait pourtant bien la différence entre origine et nationalité. Et le chiffre de 57 % de personnes d'origine étrangère est alors correctement sourcé et utilisé.

Pourtant, dans l'article, le titre et la une de Sudinfo, l'origine étrangère est confondue avec la nationalité étrangère, notamment quand il est expliqué que « 57 % des exclus du chômage ne sont pas Belges » ou que « plus de 100.000 étrangers vont perdre leurs allocations ». Le ministre Clarinval, lui aussi confond les deux notions sur Bel RTL, d'abord en parlant correctement de personnes « d'origine étrangère », mais en ajoutant directement « donc moins de la moitié sont Belges », ce qui n'est pas juste. La définition de l'origine étrangère est donnée dans la réponse du ministre Clarinval, ainsi que dans le corps de l'article, et correspond à celle donnée sur le site de la BCSS : « Pour déterminer l'origine d'une personne, on prend en compte tour à tour la première nationalité du père, de la mère et de la personne elle-même et la nationalité actuelle de la personne elle-même. La première occurrence de la nationalité étrangère compte comme l'origine de la personne. Une personne est d'origine belge si elle a quatre fois la nationalité belge. » Pour être considéré comme d'origine belge, il faut donc que les quatre nationalités observées pour un individu soient belges : la première nationalité de la mère, la première nationalité du père, sa propre première nationalité et sa nationalité actuelle. Si un seul de ces quatre critères n'est pas rempli, on sera considéré comme d'origine étrangère. En plus de la confusion entre « origine » et « nationalité », cette définition particulièrement large englobera sous l'appellation « d'origine étrangère » de très nombreuses personnes belges dont on ne préjuge aucune origine étrangère. Par exemple, si l'on suit ces critères, le roi Philippe n'est pas d'origine belge puisque la première nationalité de sa mère, la reine Paola, était italienne. Cette définition aura donc tendance à accroître largement la proportion de Belges d'origine

étrangère dans le pays. Ils représentent, selon la même définition, 36 % des habitants du pays selon Statbel, alors que seuls 13,8 % des résidents belges sont de nationalité étrangère. [...] Pour obtenir le bon chiffre du nombre d'étrangers qui seront exclus par cette réforme du chômage, nous avons contacté l'ONEm, qui donne les chiffres suivants. Sur les 193.905 personnes qui seront exclues du chômage : 156.750 soit 80,8 % sont de nationalité belge, 19,2 % sont des étrangers, dont 19.146 Européens (9,87 %) et 18.009 (9,28 %) non-Européens. Cela signifie que 19,2 % des futurs exclus du chômage sont de nationalité étrangère. C'est une légère surreprésentation par rapport à la population globale vivant en Belgique, puisqu'au 1er janvier 2025, 13,8 % de la population, selon Statbel. [...] Sud Presse confond en une, en titre et dans l'article les concepts de « nationalité » et d'« origine ». Une personne peut être Belge sans être d'origine belge. Il est donc faux de dire que « 57 % des exclus du chômage ne sont pas Belges », comme le quotidien l'indique ou que « moins de la moitié sont Belges » comme David Clarinval l'a affirmé. D'une part, ce chiffre concerne des personnes d'origine étrangère et non les personnes de nationalité étrangère. Et d'autre part, le chiffre ne correspond pas aux données de l'ONEm selon lequel 19 % des futurs exclus du chômage ne sont pas de nationalité belge. Par ailleurs, la définition utilisée par la Banque Carrefour de la Sécurité sociale pour considérer qu'une personne est d'origine étrangère est particulièrement large, et surreprésente les personnes d'origine étrangère par rapport à la conception largement comprise par la population belge. Par exemple, le roi Philippe serait considéré comme d'origine étrangère selon cette définition. Sollicitée, la rédaction en chef du groupe Sudinfo indique qu'« il semble que le ministre se soit trompé dans ses explications hier (mardi, au moment de l'écriture de l'article, ndlr) et nous allons évidemment publier un erratum ». Le ministre Clarinval, lui, n'a pas souhaité préciser ses propos en renvoyant à son interview donnée sur Bel RTL ce mercredi matin ».

Jeudi 30 octobre. La presse rectifie les chiffres, fait état de la demande de démission du ministre portée par le député Ridouane Chahid (PS) ainsi que de la demande d'audition en Commission des Affaires sociales de la Chambre portée par Sarah Schlitz (Ecolo). Sur les réseaux sociaux, un « même » appelant à la démission du ministre se diffuse : « Selon notre ministre de l'Emploi, « Je ne suis pas belge?! »

- Fake news racistes, mensonges antisyndicaux, désinformation de chercheurs d'emploi #ClarinvalDémission ». Dans les colonnes des journaux du groupe Sudinfo, ceux qui ont répandu le scandale jouent maintenant les vierges effarouchées. Didier Swysen ose de fausses excuses et se drape en victime « d'accusations éœurantes » : « Le ministre nous a précisé, ce mercredi après-midi, que ces 57 % d'exclus étaient en fait d'origine étrangère, ce qui signifie qu'ils peuvent très bien avoir aujourd'hui la nationalité belge et ce qui est sans doute le cas de l'écrasante majorité d'entre eux. Cela peut sembler un détail mais cela change évidemment tout et certainement le titre de l'article... Même si cela risque de ne rien changer à la situation de ces personnes et à leur exclusion future des rangs des chômeurs. Nous présentons très sincèrement

DATE DE FIN DE DROIT								
NOMBRE DE PERSONNES	2026/01	2026/03	2026/04	2026/01/02- 2026/06/30	2026/07	2026/07/01 -2027/07/01	2027/07	TOTAL
TOTAL	22.032	39.597	51.516	2.505	41.995	29.799	6.460	193.904
Genre								
Hommes	11.889	22.188	27.666	1.318	21.839	16.382	3.499	104.780
Femmes	10.144	17.409	23.850	1.187	20.156	13.417	2.961	89.123
Région								
Région de Bruxelles-Capitale	4.285	11.926	13.152	136	6.922	4.648	640	41.710
Communauté germanophone	83	164	227	12	271	164	32	952
Région flamande	3.949	8.883	15.331	506	16.473	14.154	3.380	62.676
Région wallone sauf la com. germ.	13.715	18.622	22.804	1.850	18.329	10.833	2.408	88.561
Catégorie familiale								
Isolés	7.474	13.303	14.517	296	12.827	6.855	1.462	56.734
Chefs de famille	6.169	15.880	15.639	239	11.781	4.364	1.138	55.210
Cohabitants	8.228	10.376	21.277	1.847	17.386	18.580	3.860	81.554
Non spécifié	161	38	83	122	-	-	-	405
Âge								
< 25 ans	6.838	-	1.886	1.878	1.128	4.310	4	16.045
25- < 30 ans	4.439	17	9.034	451	3.514	7.668	332	25.454
30- < 35 ans	1.529	1.270	12.391	108	4.518	5.753	1.004	26.573
35- < 40 ans	7	4.743	10.034	47	4.357	3.779	1.207	24.175
40- < 45 ans	99	7.398	6.972	8	4.601	2.660	1.146	22.885
45- < 50 ans	789	7.809	5.074	6	4.412	1.992	1.034	21.115
50- < 55 ans	2.071	7.453	3.942	5	4.822	1.503	873	20.669
55 ans et +	6.261	10.907	2.183	1	14.642	2.133	861	36.988
Niveau d'études								
Peu scolarisé	9.837	21.519	24.844	848	18.376	10.194	2.024	87.643
Longuement scolarisé	2.166	5.932	9.145	230	8.775	8.373	1.719	36.341
Moyennement scolarisé	10.029	12.146	17.527	1.426	14.808	10.455	2.713	69.103
Inconnu	-	-	-	-	35	777	4	816
Nationalité								
Belge	20.311	33.600	38.550	2.401	34.442	21.714	5.731	156.750
Etrangers UE	1.133	2.997	6.032	66	4.581	3.783	554	19.146
Etrangers hors UE	588	2.999	6.934	38	2.972	4.302	176	18.009

Le tableau communiqué au Parlement par Clarinval en juin qui reprend (notamment) la (vraie) répartition des chômeurs menacés d'exclusion selon leur nationalité a été actualisé au comité de gestion de l'ONEm en septembre, sans que la répartition ait changé (81% de Belges).

nos excuses pour cette erreur d'interprétation née d'un malheureux malentendu entre le ministre et nous. Nous n'avons voulu priver absolument personne de sa nationalité belge, comme nous avons pu le lire dans plusieurs commentaires. Notre article se voulait aussi purement factuel, contrairement aux accusations parfois écœurantes dont nous avons été l'objet ».

Quelques pages plus loin, un édito de Romain Gofinet abonde dans cette pose victimale et donne des leçons : « *Depuis plusieurs semaines, le pays est pris dans une guerre des nerfs entre le gouvernement Arizona et les syndicats, sur fond de réforme du chômage. On s'invente à coups de fake news à tel point que plus personne ne sait sur quel pied danser. [...] ces guéguerres à coups de slogans, ces batailles de chiffres, ces attaques ad hominem, ces fake*

news des uns et des autres : c'est tout ce dont notre pays n'a pas besoin. Les citoyens sont fatigués de tout cela. Ils ont au contraire besoin d'apaisement, de clarté, de se sentir en sécurité et entendus ». Voilà les tenants de la vérité et ceux des mensonges renvoyés dos à dos. Les journaux du Groupe Sudinfo, dont la propagation de slogans semble le cœur de métier, s'exonérant ainsi de toute responsabilité, dont celle de recouper et de vérifier les informations avant de les publier.

Des excuses ministérielles longtemps attendues

Vendredi 31 octobre. Dans les colonnes du *Vif*, Laurence van Ruymbeke fait le point sur la situation avec Jean Faniel, directeur du CRISP (Centre de recherche et d'information socio-politiques). « *- A ce jour, le* ↗

29.10.25, 19h27.

RTBF Faky :

« 57 % des exclus du chômage ne sont pas Belges », le chiffre est faux, c'est 19 %.

RTBF Faky : « 57% des exclus du chômage ne sont pas Belges : le chiffre est faux, c'est 19% »

29 oct. 2022 à 19h27. 0 min. Partager. Belga Agence. Par Sophie Van Dam, Anne-Sophie Bruylants et Guillaume Wivelle.

« 57% des exclus du chômage ne sont pas Belges », l'information a fait grand bruit ce mardi. Publiée en une des éditions de Sudinfo, reformulée par le ministre de l'Emploi David Clarinval lui-même sur Bel RTL, elle a notamment été partagée par Georges-Louis Bouchez, « Amalgame inacceptable », a pour sa part dénoncé Maxime Privet, sur X. La députée socialiste à l'origine de la question parlementaire se dit « révoltée » par la « confusion grave et profondément choquante ». Après vérification, Sudinfo a confondu les personnes d'origine étrangère et celles de nationalité étrangère. L'Onem nous indique que la proportion de personnes de nationalité étrangère qui seront exclues par cette réforme est de 19% et non de 57%.

⇒ ministre Clarinval ne s'est pas excusé pour cette erreur. Tout au plus a-t-il « clarifié » ses propos sur les réseaux sociaux. Ce qui n'est pas la même chose. Pareil pour le président du MR, qui avait relayé l'information de son vice-premier. Ce flou est-il volontaire ? – Jean Faniel : J'ai en tout cas vu les excuses du média qui avait répercuté ces informations non correctes, ce qui n'est pas si courant. (...) Les excuses sont donc faites, certes, mais dans certaines limites [...] [Dans le chef du vice-premier ministre] il n'y a pas vraiment de courbe rentrante. Essayer de réexpliquer, comme l'a fait David Clarinval après coup, ce n'est pas s'excuser. Et là, on peut considérer que c'est problématique. Je le redis : si, devant le Parlement, David Clarinval maintient des choses fausses, avance de nouveaux mensonges ou jure qu'il n'a jamais dit cela au média, ce sera vraiment un gros souci. Des têtes sont tombées pour moins que ça sous le gouvernement précédent. [...] – Un responsable politique qui se trompe, volontairement ou non, a-t-il quelque chose à perdre à s'excuser ? – J'ai du mal à répondre à cette question. Mais en ne s'excusant pas, David Clarinval laisse s'installer le soupçon que tout ça était bel et bien une manœuvre. Et si on commence à se demander ce qu'il y a là-dedans, on peut aussi se poser la question de savoir si le média est complice ou victime. Un des fondements du journalisme consiste à recouper ses sources et à vérifier qu'on ne raconte pas d'âneries, que ce soient les siennes ou celles des autres. Et surtout quand on les met à la une ».

Dans une carte blanche, également publiée par Le Vif, Geoffrey Pleyers (directeur de recherche FNRS à l'UCLouvain et président de l'association internationale de sociologie) prolonge la réflexion et dégage le sens politique de l'événement : « Aucune excuse du ministre Clarinval depuis. Comment l'interpréter alors que partout se diffuse une tactique, popularisée par l'extrême droite, notamment trumpiste, selon laquelle peu importe que l'affirmation soit fausse, il s'agit de laisser l'idée s'installer et d'orienter le débat public. Et que les faits soient faux importe peu. Comme l'explique le sociologue français Éric Fassin dans son analyse des dérives de l'espace public américain sous Trump, bien moins de citoyens entendront parler du démenti que de l'affirmation fausse ».

Exclus du chômage: la FGTB appelle à la démission du ministre Clarinval pour mensonge

Le syndicat socialiste FGTB a appelé jeudi à la démission du ministre fédéral de l'Emploi et vice-Premier ministre MR David Clarinval, pour avoir « menti à la population » dans une sortie de presse qu'il juge « xénophobe », sur l'origine des personnes qui seront exclues du chômage.

Belga Agence

Publié le 30-10-2022 à 15h34 à Bruxelles, Belgique

Enregistrer

30.10.25. « La FGTB appelle à la démission de ministre Clarinval pour mensonge ».

Bruno Retailleau

Certains s'offusquent de l'expression « Français de papier ». Oui, il y a des citoyens français qui ont demandé leur naturalisation et qui disent « Nique la France » tout en touchant les allocations. Qui peut dire que cela n'existe pas ? Stop au déni et à l'hypocrisie.

1:43 PM - 16 févr. 2022

6.02.22
Retailleau, X. :
« Certains s'offusquent de l'expression « Français de papier ».

Lundi 3 novembre. Dans La Libre, François Mathieu remet le couvert : « Quand reconnaître une erreur devient un acte politique. La polémique ne faiblit pas. À l'origine : une erreur sérieuse, mais évitable. Un média a publié des chiffres erronés sur la proportion de personnes « d'origine étrangère » parmi les futurs exclus du chômage. Le média en question a reconnu sa faute, corrigé et présenté ses excuses. Bien. Le ministre de l'Emploi, David Clarinval (MR), non. Il s'est contenté de préciser que ses chiffres concernaient « l'origine » et non la « nationalité ». Comme si cette nuance suffisait à solder l'affaire. Mais la polémique n'est pas close. Elle enfle même. Parce qu'au fond, ce n'est pas seulement une question de chiffres. C'est une question de confiance. Lorsqu'un ministre, à deux reprises en moins d'un mois, relaie des données inexactes ou interprète erronément des chiffres sur des sujets aussi sensibles que le chômage des Belges d'origine étrangère ou les malades de longue durée, il fragilise la crédibilité de sa parole et, au-delà, celle de l'action publique tout entière ».

Un message politique en direction d'un segment raciste de l'électorat

In fine, il faudra attendre le jeudi 6 novembre, avec mise à l'ordre du jour d'interpellations parlementaires et le dépôt d'une motion de méfiance, pour obtenir du ministre Clarinval qu'il concède des demi-excuses, au cours d'un débat qui donne également à méditer. (Lire p. 25.) C'est seulement après le débat à la Chambre que, dans ses éditions du 7 novembre, la rédaction du groupe Sudinfo « découvrira la couronne » ministérielle. Celle-ci imputant désormais au ministre lui-même, et non plus à une « incompréhension » entre Sudinfo et celui-ci, la faute initiale qui a fondé ses premiers articles : « Nous avions corrigé l'information dès que possible et présenté des excuses pour cela, arguant que nous avions procédé de bonne foi mais sur base d'informations erronées qui nous

avaient été transmises par le ministre, qui nous avait présenté ces chiffres comme ceux des personnes étrangères, et non d'origine étrangère. Comme sur Bel RTL ».

La classe ou la race

Cette séquence ne relève ni d'un simple dérapage ni d'une polémique passagère. Elle révèle une tentative de déplacement plus profond du débat public, que l'extrême droite entretient pour attirer le débat sur son terrain de prédilection. Il s'agit ici de substituer à une lecture des problèmes sociaux en termes de conflit de classe une lecture de ceux-ci en termes de groupes identitaires. En développant une vision ethno-nationaliste des impacts de la réforme du chômage et des personnes concernées, c'est-à-dire en désignant une partie des personnes exclues en fonction de leur prétendue « origine », le ministre de l'Emploi a non seulement envoyé un signal en direction des affects racistes latents d'une

partie de l'électorat, mais il tente d'opérer un double effacement : celui des intérêts de classe que servent sa réforme ainsi que celui de l'histoire de la Sécurité sociale et de l'assurance chômage.

Car la Sécurité sociale n'est pas un système d'assistance fondé sur l'origine ou l'appartenance ethno-nationaliste. Elle est une construction politique issue des luttes sociales, organisée autour de la redistribution collective des richesses produites et d'un principe simple : chacun contribue selon ses moyens et reçoit selon ses besoins. En cherchant à distinguer, parmi les personnes privées d'emploi, celles qui seraient « Belges en réalité » de celles qui ne le seraient pas, le ministre ne se contente pas de manipuler des chiffres et des concepts. Il s'attaque à la fois à la reconnaissance de la citoyenneté d'une partie des Belges, à la démocratie et au projet de solidarité organisé par la Sécurité sociale. □

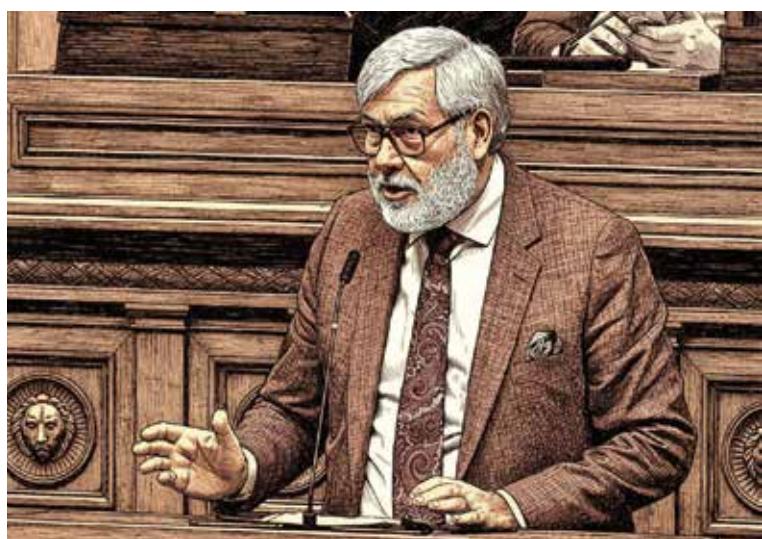
KURT MOONS (VB) : « VOUS REJOIGNEZ NOS POSITIONS »

À la Chambre, le ministre Clarinval concède avoir commis une « erreur verbale ». Le Vlaams Belang décode et salue le ralliement à ses thèses identitaires.

Arnaud Lismont-Mertes (CSCE)

Plus d'un chômeur sur deux qui va être exclu au cours de l'année prochaine et de l'année suivante est d'origine étrangère [...] ça fait moins de la moitié qui sont Belges en réalité ». Datant du 29 octobre 2025, cette sortie médiatique du vice-premier ministre Clarinval a suscité un vaste émoi. D'autant que le ministre ne s'était pas limité à présenter les Belges d'origine étrangère comme n'étant pas Belges « en réalité », il avait poursuivi en assimilant origine étrangère et suspicion de fraude. (Lire p. 16.) La FGTB avait condamné ces propos et exigé, en outre, la démission du ministre. Une demande reprise par le PS au niveau parlementaire, tandis qu'Écolo demandait une audition du ministre devant la commission des Affaires sociales de la Chambre. Au sein de la majorité Arizona elle-même, Maxime Prévôt, vice-premier ministre, avait pris le soin de se distancier publiquement des propos tenus. David Clarinval, par contre, s'était contenté de publier une « clarification » : « les chiffres que j'ai communiqués concernent bien l'origine et non la nationalité », sans donner suite aux nombreuses demandes d'excuses pour cette « confusion » aux relents racistes.

Le débat est donc arrivé sur les bancs de la Chambre. ↗



Kurt Moons (VB) : « Le Vlaams Belang est donc très satisfait que, dans vos analyses, vous rejoigniez nos positions. Nous aurions nous-mêmes eu plus de mal à mettre ces points de vue en avant ».

CRÉDITS : IMAGES RÉALISÉES AVEC L'AIDE D'UNE AI CC BY-SA